



CONFÉRENCE DE PRESSE

du 16 août 2023



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Commissariat aux affaires maritimes

01

Le Commissariat aux affaires maritimes (CAM)

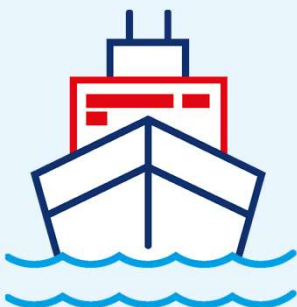
M. André Hansen

Commissaire du Gouvernement aux affaires maritimes

LES MISSIONS DU CAM - CERTIFICATEUR, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE ET PRESTATAIRE DE SERVICE

Loi du 9 novembre 1990 ayant pour objet la création du registre public maritime luxembourgeois.

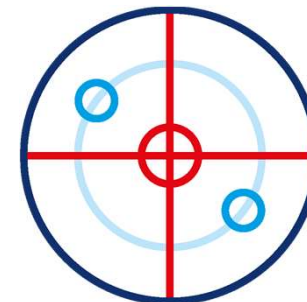
Les missions du CAM:



→ émettre la certification requise aux navires battant pavillon luxembourgeois, aux équipages à bord et aux sociétés gestionnaires



→ veiller à l'application des dispositions en vigueur des navires battant pavillon luxembourgeois et des gestionnaires de ces navires



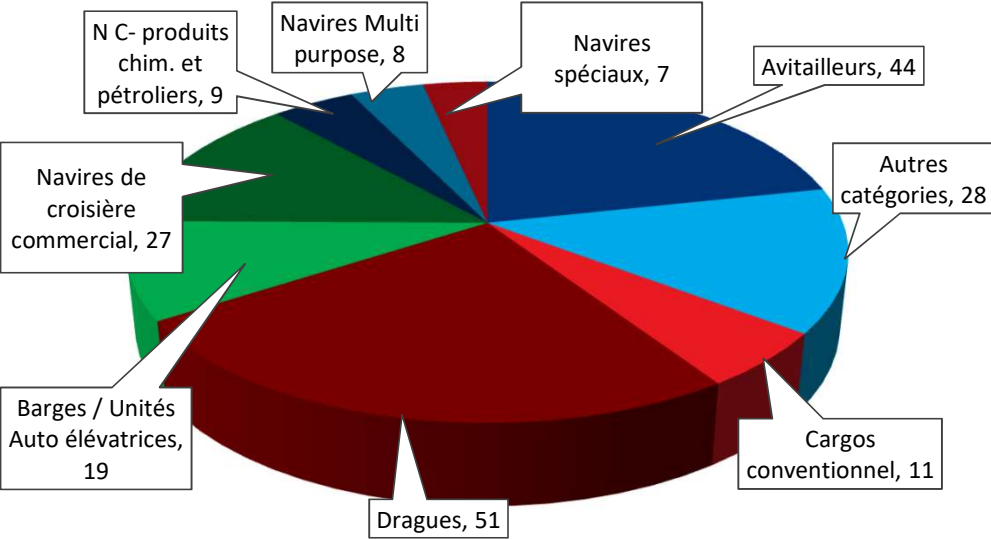
→ suivre législatif et réglementaire au niveau de européen et international

CHIFFRES CLÉS (1/3)

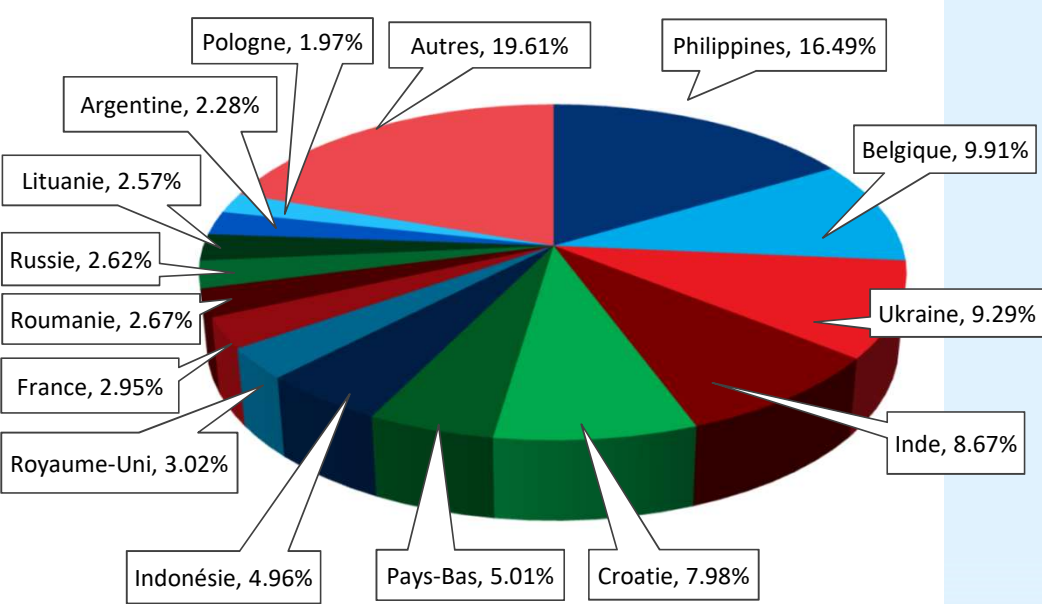


CHIFFRES CLÉS (2/3)

Navires



Gens de mer



CHIFFRES CLÉS (3/3)



1.508 certificats et documents émis aux navires en 2022



5.657 livrets de marins et endossements émis aux marins en 2022



134 inspections de navires et 12 audits effectués par le CAM en 2022



02

« Green shipping » - Introduction

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE COALITION (2018-2023)

- **Extrait de l'accord de coalition (2018-2023)** : Les taxes d'immatriculation seront revues pour introduire le concept du « Green shipping ».
- **Objectif** : Inciter les armateurs à investir dans des technologies modernes et plus respectueuses de l'environnement ainsi qu'à surpasser les normes environnementales européennes et internationales existantes.
- **Méthode** : Revoir la tarification existante au niveau du registre commercial et du registre de la plaisance:
 - réduire les frais d'immatriculation en fonction des mesures prises par l'armateur pour réduire les émissions et les pollutions
 - appliquer plus conséquemment le principe du pollueur-payeur

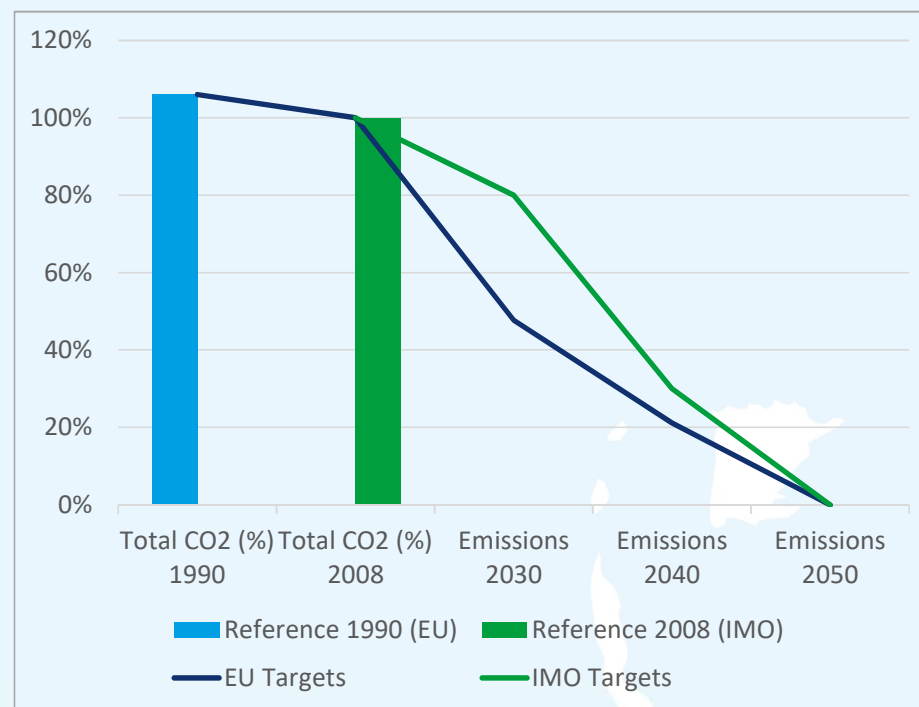


GREEN SHIPPING – LE CONTEXTE INTERNATIONAL

- Lutte contre le changement climatique
- Elimination progressive des carburants fossiles
- Objectifs fixés par l'UE :*: réduction des émissions GHG* tous secteurs confondus de 55% en 2030 et **neutralité climatique en 2050** comparé à l'année de référence 1990.
- Nouveaux Objectifs fixés par l'OMI* en juillet 2023: **réduction des émissions GHG* du secteur maritime de 20% en 2030, de 70% en 2040** et atteindre le zéro net **vers 2050** comparé à l'année de référence 2008.

* OMI : Organisation Maritime Internationale

* GHG : Greenhouse Gases, Gaz à effet de serre (GES)



GREEN SHIPPING – QUOTAS D'ÉMISSION DE L'UE

- Quotas d'émissions pour entreprises (ETS*)
- Appliqué actuellement aux secteurs de l'aviation et du transport routier, ce système sera étendu au secteur maritime en 2025.
- Le ETS s'appliquera dans une première phase aux navires supérieurs à 5000 GT (gross tonnage). Tous les types de navires seront couverts par le système ETS vers 2030.
- 100€ par tonne de CO2 émis en trop par rapport aux réglementations européennes en 2023.

* ETS : emissions trading system



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Commissariat aux affaires maritimes

03

Initiative “Green shipping” dans le secteur maritime luxembourgeois

04

Adaptation des frais d'immatriculation pour navires « verts »



LES TECHNOLOGIES DU FUTUR: PROPULSIONS ALTERNATIVES



Catégorie A1 - Solutions à zéro émissions:

- propulsion électrique
- propulsion à voile
- propulsion à hydrogène
- propulsion à ammoniac



Catégorie B1 - Solutions réduisant considérablement les émissions GHG

- propulsion prépondérante au biocarburant
- propulsion à gaz



LES TECHNOLOGIES TRANSITOIRES: PROPULSIONS TRADITIONNELLES



Catégorie C1

Navires couverts par réglementations européennes et internationales et surpassant les réductions d'émissions prescrites.



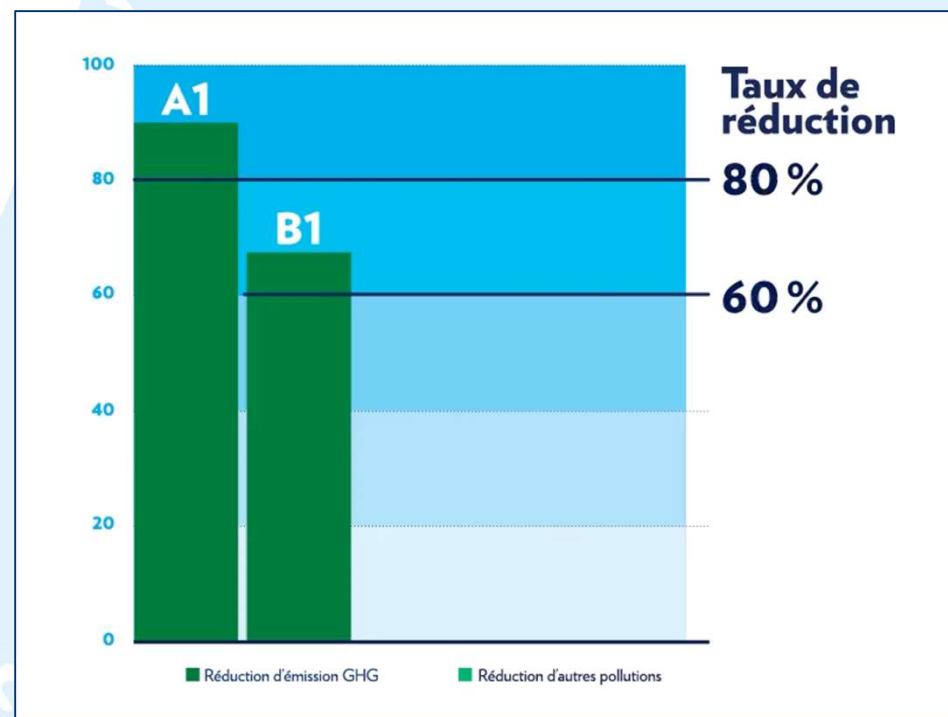
Catégorie C2

Navires non-couverts par les réglementations européennes et internationales muni de systèmes réduisant les émissions de GHG et autres pollutions de manière significative, vérifiés et certifiés par un organisme agréé.



Catégorie C3

Navires munis de systèmes réduisant d'autres pollutions et dépassant les réglementations européennes et internationales, vérifiés et certifiés par un organisme agréé.



À PROPULSION TRADITIONNELLE.



Catégorie C1

5 navires sous pavillons luxembourgeois



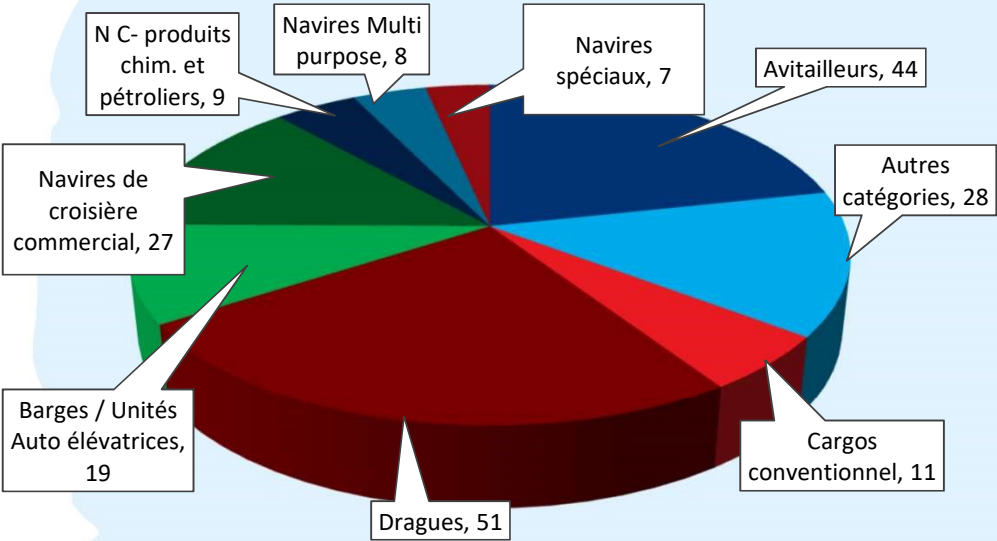
Catégorie C2

7 navires sous pavillons luxembourgeois



Catégorie C3

8 navires sous pavillons luxembourgeois



05

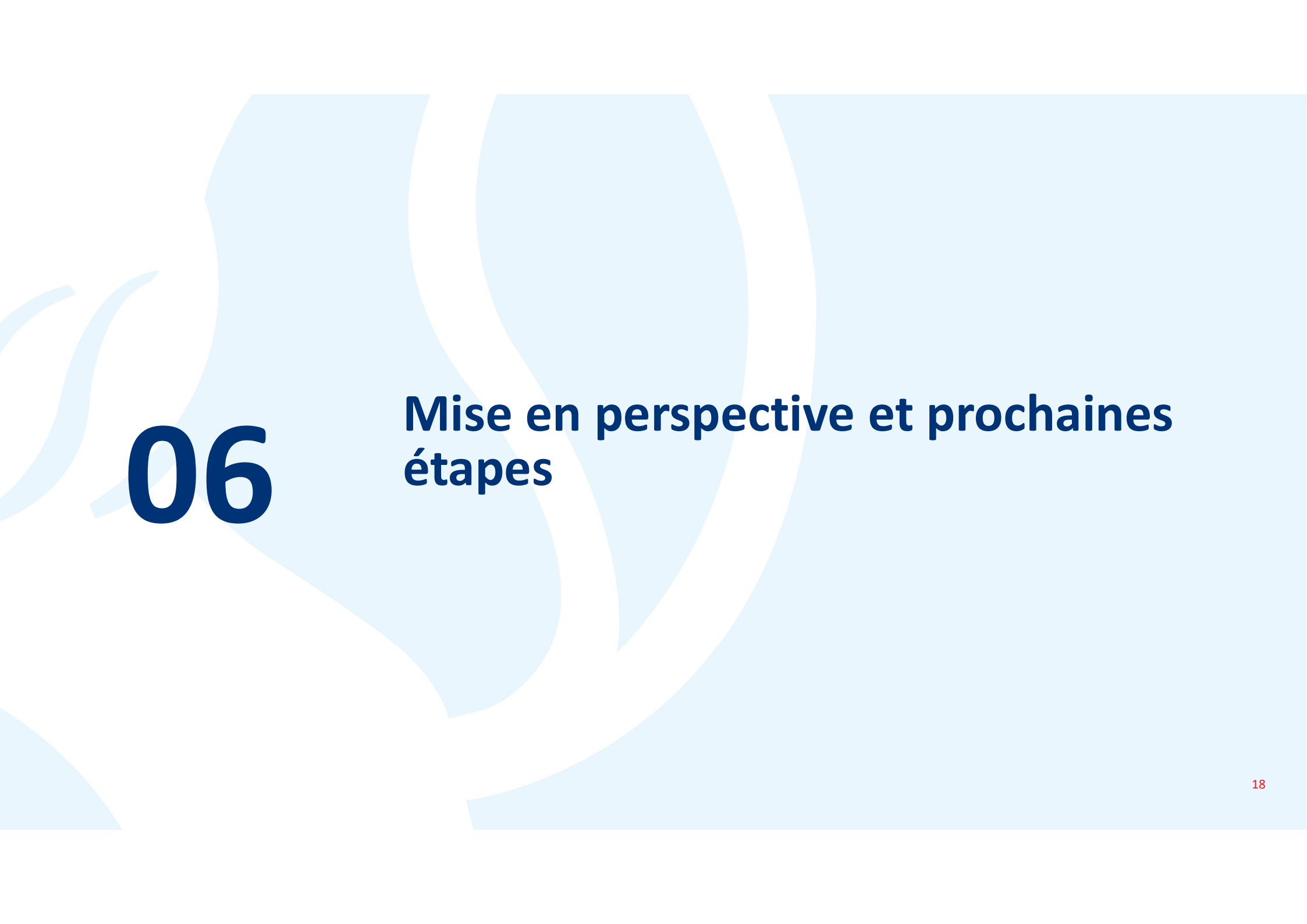
Bonification d'impôt pour investissement numérique et vert



BONIFICATION D'IMPÔT NUMÉRIQUE ET VERTE

- Dans le cadre de du projet de loi 8276 visant à réformer la bonification d'impôt pour investissement, approuvé par le conseil de gouvernement en sa séance du 7 juillet 2023, la bonification d'impôt pour l'investissement global en biens amortissables corporels est fixée à 12 %.
- En application de l'article 32bis, cette bonification d'impôt peut être majorée de 2 % par le biais d'un amortissement spécial. Par analogie au système mis en place pour la réduction des frais d'immatriculation, il est projeté de soumettre l'octroi de ladite majoration d'impôt au même principe du pollueur-payeur.





06

Mise en perspective et prochaines étapes

→ Selon les informations du CAM, il y a lieu de s'attendre à :

- une prépondérance de la propulsion traditionnelle jusqu'à 2030 ;
- une prépondérance du biocarburant et carburant synthétique à partir de 2030 ;
- une mise en service de navires zéro Emissions standardisée à partir de 2040;

et

- une réduction GHG en 2040 entre 63% et 77%.

→ La soumission de l'avant projet de loi « Green shipping » au conseil de Gouvernement est prévu courant octobre:

- il vise également à remplacer les taxes d'immatriculation actuellement encaissées par le Bureau des Hypothèques par un système de tarification plus flexible des services du Commissariat

et

- le transfert des compétences du Conservateur aux hypothèques vers le CAM en ce qui concerne la tenue du registre des droits réels et du registre des navires.



Bourse de Luxembourg
Intervention de Mr. Arnaud Delestienne
Directeur International Capital Markets
Membre du Comité Exécutif



CONFÉRENCE DE PRESSE

du 16 août 2023



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Commissariat aux affaires maritimes

LU⁺EMBOURG

LET'S MAKE IT HAPPEN